



Document de Projet

« Assistance d'urgence aux populations du Hodh el Charghi en insécurité alimentaire sévère »

entre

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie

et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Titre du Projet : Assistance d'urgence aux populations du Hodh El Charghi en insécurité alimentaire sévère

Effet (s) UNDAF : les populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire ont un accès durable aux moyens et techniques de production et bénéficient d'un appui alimentaire en vue d'améliorer leurs conditions de vie.

Produit (s) escompté (s) :

1. La production agricole de 2.620 ménages cibles est renforcée.

2. Le PNUD Mauritanie est en mesure de soutenir les efforts du Gouvernement pour fournir une réponse rapide et durable aux ménages les plus vulnérables et affectés par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et l'afflux des réfugiés maliens dans la région du Hodh el Chargui ;

3. Les activités du projet sont suivies et évaluées.

Période du Programme:	2012 – 2016
Domaine de Résultat Clé (Plan Strat): Resilience building (Early recovery & rapid return)	
Atlas Award ID :	
Date de démarrage :	Nov-2014
Date de Fin :	Oct-2015
Date du CLEP	Fév-2015

Ressources Totales requises :	US\$ 295 000
Ressources Totales allouées :	US\$ 275 000
• TRAC:	USD 80 000
• CERF :	US\$ 195 000
• Gouvernement	0
• Budget à mobiliser :	US\$ 20 000
• Contributions en nature:	0

Agence d'Exécution : PNUD

Parties responsables des activités : ONG nationales, PNUD

Brève description du projet

La Mauritanie est confrontée à une insécurité alimentaire structurelle qui se transforme en crise alimentaire au moindre choc. En juillet 2013¹, 190.000 personnes étaient en insécurité alimentaire sévère sur les 800 000 personnes en besoin d'assistance alimentaire dans le pays. Les efforts d'assistance humanitaire d'urgence se concentrent sur la catégorie de population en insécurité alimentaire sévère contribuant ainsi aux efforts coordonnés du gouvernement à travers le Plan d'urgence Emei¹, en vigueur depuis 2011.

La situation précaire des ménages du Hodh el Chargui est accentuée par la présence des réfugiés maliens localisés dans le camp de Mbera. En effet, la crise malienne a profondément déstabilisé l'économie des ménages de la zone selon les résultats de la mission conjointe des acteurs humanitaires qui a eu lieu au mois de juin 2014 dans la Moughataa de Bassikounou. Selon les résultats de la mission conjointe (JAM) réalisée en Mai et Juin 2014, 35.000 personnes sur une population de 51.000 habitants dans cette zone sont en besoin d'assistance. Cependant, pour avoir plus d'impact le secteur sécurité alimentaire a retenu d'assister 19.082 personnes appartenant aux ménages les plus vulnérables et de façon ciblée avec un paquet complet d'activités couvrant les cours et moyen termes : assistance alimentaire, assistance au bétail, assistance à la production agricole d'urgence.

Signature du Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) :



Signature PNUD :

[Signature] 16/03/2015



03 AVR 2015

I. ANALYSE DE LA SITUATION

La Mauritanie est confrontée à une insécurité alimentaire structurelle qui se transforme en crise alimentaire au moindre choc. En juillet 2013, 190.000 personnes étaient en insécurité alimentaire sévère sur les 800.000 personnes en besoin d'assistance alimentaire dans le pays. Les efforts d'assistance humanitaire d'urgence se concentrent sur la catégorie de population en insécurité alimentaire sévère contribuant ainsi aux efforts coordonnés du gouvernement à travers le Plan d'urgence EMEL, en vigueur depuis 2011.

En général, l'insécurité alimentaire affecte plus les ménages vivant au sud et à l'est du pays. En 2014, les récoltes ont été faibles et la plupart de ménages dans cette partie du pays est actuellement soumise à une période de soudure prolongée. Ainsi, au lieu de baisser en période post-récoltes, les taux d'insécurité alimentaire ont nettement progressé notamment au Hodh el Chargui et du Gorgol, allant de 29,2% en juillet 2013 (période de soudure) à 35,7% en décembre 2013/janvier 2014 (période de récolte) au Hodh el Chargui, et de 31,3% en juillet 2013 à 36% en décembre 2013 au Gorgol. Elles deviennent ainsi les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire dans le pays. L'équipe humanitaire pays a choisi de concentrer les financements du CERF dans ces deux régions.

Par ailleurs, ces deux régions sont parmi celles qui connaissent les taux de malnutrition les plus élevés chez les enfants de moins de 5 ans avec un taux de malnutrition aiguë globale (MAG) de 20,9% au Gorgol, dépassant largement le seuil de crise de 15% fixé par l'OMS et un de 13,5% au Hodh el Chargui. En prenant en compte le facteur aggravant que constitue le taux élevé d'insécurité alimentaire, le Hodh el Chargui se retrouve également en situation de crise nutritionnelle.

Les ménages affectés par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle vivent essentiellement de produits provenant des activités agro-pastorales, de récoltes sous pluie ou de vente de petit bétail. Or, l'agriculture et l'élevage sont fortement dépendants des conditions climatiques qui restent caractérisées par une pluviométrie erratique et aléatoire. Les récoltes céréalières de l'hivernage 2013 (300.919 tonnes) ont baissé de 12% par rapport à la campagne précédente. La campagne pluviale est la plus touchée avec une diminution de 31%.

La situation pastorale est aussi préoccupante dans presque tout le pays. La période de soudure, qui est déjà longue pour les éleveurs, s'est prolongée par un hivernage 2014 qui s'est tardé à s'installer dans plusieurs régions du pays, notamment au Hodh el Chargui. Ce retard de pluies et l'absence de pâturage provoquent une misère physiologique des animaux qui favorise diverses pathologies qui affectent considérablement les éleveurs vulnérables, notamment des taux de mortalité plus élevés, par l'amaigrissement des animaux et la chute de la production laitière.

La situation précaire des ménages du Hodh el Chargui est accentuée par la présence des réfugiés maliens localisés dans le camp de Mbera. En effet, la crise malienne a profondément déstabilisé l'économie des ménages de la zone, selon les résultats de la mission conjointe des acteurs humanitaires qui a eu lieu au mois de juin 2014 dans la Moughataa de Bassikounou. De plus, l'arrivée des réfugiés avec des centaines de milliers de têtes de bétail a entraîné une pression excessive sur les maigres ressources de la zone (eau et pâturages). La concurrence entre les éleveurs et les agriculteurs autour des points d'eau, et la divagation des animaux constitue une autre entrave à la production agricole. Les populations hôtes des réfugiés (essentiellement dans la Moughataa de Bassikounou) sont les plus affectés par cette situation. Selon les résultats de la mission conjointe, 35.000 personnes sur une population de 51.000 habitants dans cette zone sont en besoin d'assistance. Cependant, pour avoir plus d'impact, le secteur sécurité alimentaire a retenu d'assister 19.082 personnes appartenant aux ménages les plus vulnérables et de façon ciblée avec un paquet complet d'activités couvrant les cours et moyen termes : assistance alimentaire, assistance au bétail, assistance à la production agricole d'urgence.

La dégradation de la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages pourrait avoir un impact sur les relations intra- et intercommunautaires. Face à la rareté des ressources, les catégories de population vulnérables que sont les enfants, les femmes et les personnes âgées pourraient se retrouver marginalisées dans l'octroi de l'assistance humanitaire. Bien plus, la dégradation des conditions

socioéconomiques des ménages affectés entraîne souvent des pertes de droit pour les femmes, les personnes âgées, les personnes à besoins spécifiques ainsi que la recrudescence de formes traditionnelles et modernes de trafic et traite d'enfants. De ce fait, la protection des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de ces groupes vulnérables apparaît comme primordiale dans les activités à mettre en place dans le cadre de ce projet.

Les projets soumis dans le Plan de Réponse Stratégique (SRP) n'ont reçu que peu de financement pour les secteurs sécurité alimentaire et relèvement précoce en général et aucun fonds pour ceux qui concernent le Hodh el Chargui (voir note n°2). Faute de financements nécessaires pour couvrir les besoins immédiats critiques des populations vulnérables, les taux d'insécurité alimentaire et de la malnutrition ont continué à progresser dans ces régions entre janvier et juillet 2014. De ce fait, les besoins d'assistance humanitaire planifiés sur la base de chiffres du système de suivi de la sécurité alimentaire (FSMS) de juillet 2013 sont largement dépassés actuellement.

En effet, selon les résultats du FSMS de juin 2014, toute la zone de cultures pluviales située le long de la bande frontalière est affectée par cette situation difficile. Cette zone couvre le sud des régions suivantes ; Guidimakha, Assaba, Hodh el Gharbi, Hodh el Chargui et le nord-est du Gorgol. Une réponse complète à l'urgence devrait couvrir l'ensemble de ces régions et fournir une assistance d'urgence à quelque 120.000 personnes en insécurité alimentaire sévère dans la zone de cultures pluviales. Dans cette zone, la Moughataa d'Amourj connaît une situation tout aussi critique que celle voisine de Bassikounou, avec un peu plus de 21.000 personnes en besoin d'assistance alimentaire.

C'est dans ce cadre que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), conjointement avec le PAM, FAO et l'OIM, propose une approche intégrée pour faire face à la crise alimentaire et nutritionnelle et l'afflux des réfugiés maliens et renforcer la résilience des populations les plus affectées par l'insécurité alimentaire dans la wilaya du Hodh el Chargui. De manière globale, la stratégie d'intervention dans cette zone agropastorale se concentre sur les villages où l'insécurité alimentaire est la plus élevée, ainsi que les modes de survie seront menacés si rien n'est fait pour éviter des situations d'urgences. Une priorité spécifique sera assignée à des initiatives visant la restauration des capacités productives des femmes, qui sont traditionnellement des acteurs économiques très actifs dans le développement communautaire.

Il est important de rappeler que l'allocation des fonds CERF et TRAC est une continuité, car ils viennent en appui aux activités de relèvement déjà initiées en 2013 et 2014 lesquelles sont nécessaires à la survie des populations vulnérables et affectées par l'insécurité alimentaires et l'afflux des réfugiés maliens dans la région du Hodh el Chargui, précisément la Moughatâ de Bassikounou. Ces fonds serviront, à renforcer les initiatives engagées en 2013 dans cette même zone, et qui n'avaient pu être achevées faute de ressources financières. En plus de l'appui complémentaire, ces fonds vont permettre de consolider les activités engagées, mais aussi en assurant leur pérennité.

Le projet dans son intégralité rendra en compte les besoins des hommes et des femmes. Un accès particulier est mis sur les le renforcement des capacités productives des femmes du fait d'une incidence de la pauvreté et de la vulnérabilité plus accentuée chez les ménages dirigés par les femmes en Mauritanie.

De plus, les interventions du projet dans le domaine de la production agricole et de l'élevage ciblent en priorité les femmes notamment les ménages les plus vulnérables dirigés par celles-ci. En effet, les coopératives bénéficiaires de l'assistance en maraichage sont composées majoritairement de femmes et il en est de même pour l'assistance dans le domaine de l'élevage qui vise l'élevage de case, qui est essentiellement géré par ces dernières.

L'assistance concernera au total 2 620 ménages en insécurité alimentaire et sévèrement affectées par la présence des réfugiés dans la Moughataa de Bassikounou (Hodh el Chargui) dont 60% de ménages dirigés par les femmes.

Les femmes seront non seulement bénéficiaires de l'assistance mais seront aussi des partenaires dans la mise oeuvre du projet, notamment dans le choix des bénéficiaires à travers les comités villageois.

II. STRATEGIE

Les initiatives de relèvement précoce pour la République Islamique de Mauritanie s'inscrivent dans le cadre du CSLP et de l'UNDAF. Elles seront développées selon un cheminement qui s'enracine dans les actions d'urgence humanitaires et de développement.

Le ciblage des bénéficiaires en assistance alimentaire se fait en collaboration entre les différents partenaires de la sécurité alimentaire et les structures de l'état, en particulier le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED). Le ciblage géographique est basé sur les résultats des enquêtes FSMS de juin 2014 et des enquêtes nutritionnelles SMART. Ce ciblage géographique permet d'identifier dans les régions prioritaires, les communes les plus affectées. Sur la base de la liste de ces communes, les Comités Départementaux (CODEP) regroupant les services techniques de l'Etat, les collectivités locales et la société civile procèdent à la hiérarchisation des villages, du plus vulnérables au moins vulnérables. Le ciblage sur le terrain commence par les villages les plus vulnérables.

Ce ciblage est réalisé par les ONGs partenaires¹ en collaboration avec les acteurs de la sécurité alimentaire, selon la méthode de l'économie des ménages (HEA). Cette méthode consiste à demander au cours de discussions de groupes aux populations les critères économiques et en terme de biens productifs et d'équipement qui permettent de classer les ménages de leur localité en 4 catégories : les très pauvres, les pauvres, les moyens et les nantis. L'assistance est fournie aux ménages classés très pauvres et pauvres. Au terme du ciblage communautaire par la méthode HEA, une enquête de vérification et de référence est menée pour valider la qualité du travail. Les listes nominatives des ménages en besoin urgent d'assistance alimentaire issues de ce ciblage sont partagées avec les différentes parties prenantes.

Pour ce qui concerne les activités d'appui à la production agricole et à l'élevage d'urgence, les villages bénéficiaires sont retenues dans la liste des villages prioritaires de l'assistance alimentaire, en concertation avec les services techniques (agriculture et élevage), l'administration et les élus locaux. En plus de la vulnérabilité, le critère principal pour le choix des villages est la capacité de pouvoir y mener des activités agropastorales. Dans les villages retenus, la FAO, l'OIM et le PNUD retiendront les ménages/coopératives bénéficiaires dans la liste des ménages très pauvres et pauvres obtenue à la première étape de ciblage. Comme indiqué précédemment, parmi ces ménages, ceux dirigés par les femmes ou ayant une forte dominance féminine seront privilégiés.

Les partenaires de mise en œuvre, veilleront à impliquer toutes les couches des populations dans les zones ciblées : les hommes, les femmes, les agriculteurs, les éleveurs, les pauvres, les travailleurs non qualifiés, et les autorités locales et administratives, etc... aussi bien dans le processus de ciblage des bénéficiaires que dans la mise en œuvre des activités. Comme par le passé (différentes missions conjointes d'évaluation des besoins des populations dont la dernière est la Mission conjointe coordonnée par OCHA au mois de juin), les bénéficiaires de l'action seront consultés dans le choix des activités prioritaires et des mécanismes de mise en œuvre et de surveillance des activités. La mise en place de comités villageois intégrant des femmes et des hommes favorisera un meilleur suivi de la mise en œuvre.

Concernant la coordination, des efforts ont été faits depuis le début de l'année pour renforcer les mécanismes existants au sein du secteur de la sécurité alimentaire². Des rencontres régulières des partenaires de la présente proposition permettront de faire le point sur l'avancement des activités et d'affiner la synergie des actions. Parallèlement, la coordination avec les secteurs tels que la nutrition et le relèvement précoce est en cours de consolidation afin de garantir le succès et la durabilité des actions. Ainsi, les activités de sécurité alimentaire prévues dans le cadre du présent financement CERF sont conçues pour réduire les cas de malnutrition dans les zones ciblées. De plus, des activités des secteurs comme le relèvement précoce et la protection ont été intégrées dans la présente proposition afin de prendre en

¹ Les ONG partenaires seront sélectionnées une fois l'allocation des fonds CERF effectuée.

² Un projet conjoint FAO/PAM/UNICEF est en cours en Assaba/Guidimakha et des discussions entre ces trois organisations d'une part et d'autres ONG nationales et internationales devraient permettre d'aboutir sous peu à d'autres programmes similaires aussi bien dans le cadre de la prise en charge de la malnutrition, des cantines scolaires, et des stocks alimentaires villageois de réserve (SAVS).

compte l'ensemble des besoins d'urgence des bénéficiaires mais aussi garantir que les activités sont conduites de façon à éviter toute forme de discrimination et d'exclusion.

Ce projet sera mis en œuvre par une ONG nationale recrutée à suite d'une évaluation des offres de proposition de micro-projet par un comité représentatif. Cette ONG devient partenaire de mise en œuvre dudit projet et travaillera en étroite collaboration avec les autres secteurs associés au projet.

En matière de risque, il faut citer les facteurs climatiques et l'instabilité des populations hôtes de la Moughatâ de Bassikounou, bénéficiaires du projet et qui sont sujettes d'exode rural.

III. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

L'objectif principal du projet est de réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les risques de perte de vie dans les ménages vulnérables par la crise, à travers le renforcement de leurs capacités productives (agriculture/élevage) dans la wilaya du Hodh el Chargui, notamment la zone de Bassikounou.

Plus spécifiquement, le projet vise :

- Réduire l'impact de la situation d'urgence sur la vie de la population affectée, à travers le renforcement de leurs moyens de subsistance durables ;

Résultat 1. Les capacités de production des ménages les plus vulnérables sont renforcées

Activité en lien avec le Résultat 1 :

- Réhabiliter 14 périmètres de cultures pluviales et maraichères en les protégeant par des clôtures métalliques renforcées ;
- Distribuer 700 petits ruminants à 350 ménages les plus vulnérables dont 60% de femmes cheffes de ménage ;
- Former de coopératives dans la gestion et l'entretien des installations ;
- Renforcer et consolider les acquis en recrutant des techniciens spécialisés dans les entretiens des équipements et matériels distribués aux communautés

Résultat 2. Les efforts du gouvernement dans sa réponse à la situation d'urgence qui affecte les ménages les plus vulnérables dans la région du Hodh el Chargui sont soutenus et renforcés par le PNUD

Activités en lien avec le Résultat 2 :

- Mettre en place une équipe chargée de mettre en œuvre le projet ;
- Organiser/Participer des réunions sectorielles d'information sur la situation humanitaire du pays et l'état d'avancement des activités définies ;
- Appuyer les acteurs du Gouvernement impliqués dans la réponse à la situation d'urgence par des formations et sensibilisation sur la gestion des crises et de relèvement.

Résultat 3. Les activités du projet sont suivies, évaluées et rendues visibles

Activité en lien avec le résultat 3 :

- Réaliser des missions de suivi et évaluation dans les zones du projet ;
- Réaliser des films, articles sur les activités, plaques indicatives, presse écrite et numérique, etc.

IV. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS

Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays			
<i>Effet UNDAF : les populations pauvres et vulnérables à l'insécurité alimentaire ont un accès durable aux moyens et techniques de production et bénéficient d'un appui alimentaire en vue d'améliorer leurs conditions de vie.</i>			
Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays, y compris les données de base et les cibles :			
Nombre de projets communautaires mis en œuvre et réussis. SR : 154 ; Cible : 200 Nombre de ménages des zones ciblées qui adoptent de nouvelles techniques en matière de valorisation des ressources naturelles. SR : 0 ; Cible : 200 Pourcentage de départements de la zone d'intervention disposant d'Agendas 21 mis en œuvre à plus de 80%. SR : 0%; Cible : 50% Nombre d'ONG nationales ayant piloté avec succès des projets environnementaux au profit des communautés locales. SR : AD ; Cible : AD Nombre de ménages de départements de la zone d'intervention disposant d'Agendas 21 mis en œuvre à plus de 80%. SR : 0%; Cible : 50%			
Partenariat Stratégique : MAED et ONG Nationales			
Titre et Numéro d'identification de Projet : (N° ATLAS 00092683) : « Assistance d'urgence aux populations du Hodh el Charghi en insécurité alimentaire sévère ».			
PRODUITS ESCOMPTÉS	CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNÉES)	PRINCIPALES ACTIVITÉS	PARTIES RESPONSABLES
Produit 1 : Les capacités de production des ménages les plus vulnérables sont renforcées Indicateurs : 14 périmètres de cultures réhabilités et / ou construits avec la modalité de cash for work Base : 14 2.620 Ménages soutenus Base : 840 60 hectares protégés avec la modalité de cash for work.		1.1. les capacités de résilience des ménages renforcées : - Réhabiliter 14 périmètres de cultures pluviales et maraichères en les protégeant par des clôtures métalliques renforcées ; - Distribuer 700 petits ruminants à 350 ménages les plus vulnérables dont 60% de femmes cheffes de ménages ; - Former 10 coopératives dans la gestion et l'entretien des installations - Renforcer, consolider les acquis en recrutant des techniciens spécialisés dans les entretiens des équipements et matériels distribués aux communautés	PNUD
			INTRANTS US\$
			213.593

PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année : 2015

BUDGET PRÉVU			PARTIES-RESPONSABLES	AGENDA					ACTIVITES PLANIFIÉES	Données de base, indicateurs et cibles annuelles associées	PRODUITS ESCOMPTEÉS
Code Budgetaire et Description	Source de Financement	Montant US\$		T1	T2	T3	T4	Résultats d'activités et les actions pour les réaliser			
		121.805	PNUD					x	Réhabiliter 14 périmètres de cultures pluviales et maraichères en les protégeant par des clôtures métalliques renforcées ;	Produit 1 : Les capacités de production des ménages les plus vulnérables sont renforcées	
		36.000	PNUD					x	Distribuer 700 petits ruminants à 350 ménages les plus vulnérables dont 60% de femmes cheffes de ménages	Indicateurs : 18 périmètres de cultures réhabilités et / ou construits avec la modalité de cash for work Base : 14 2.620 Ménages soutenus	
		33.545	PNUD					x	Former des coopératives sur la gestion de coopératives	Base : 840 - 360 hectares protégés avec la modalité de cash for work. Base : 140	
		20.000	TRAC					x	Renforcer, consolider les acquis par des entretiens périodiques des équipements et matériels distribués aux communautés	Restockage chiffes de ménages bénéficiaires du - 350 ménages dont 60% de femmes formées ; - 10 coopératives féminines sont Base : 0	

V. ARRANGEMENTS DE GESTION

Le Leader Thématique de l'Unité Environnement et Energie veille à la cohérence globale et supervise la mise en œuvre du projet. La Chargée de Programme Relèvement Rapide met et coordonne la mise œuvre du projet. Le Chargé de Suivi et Evaluation assure le contrôle qualité du projet. Les VNUs suivent les activités du projet à travers des missions régulières dans la zone du projet. Le projet sera exécuté en modalité NIM à travers une lettre d'accord avec le Gouvernement.

VI. CADRE DE SUIVI EVALUATION

Le suivi est une fonction ayant pour objectif de fournir à la direction du projet et à ses principaux partenaires des indications à temps sur l'avancement ou le retard sur la réalisation des résultats attendus. Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous, permettent de suivre les activités et la réalisation des résultats du projet.

Le présent projet fera l'objet de deux rapports, à savoir, un rapport de suivi des activités, produit trois mois après son démarrage et un rapport final à la fin du projet.

Aux termes de l'exécution du projet, une réunion de clôture sera organisée avec les parties prenantes dudit projet. Un rapport final présentant les résultats du projet sera soumis. Un procès-verbal sera dressé et archivé.

Mise à jour du journal des risques : sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans ATLAS par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet

Mise à jour du journal des enseignements : un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.

Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

- Visites de terrain : l'Equipe chargée du relèvement rapide accompagnée des partenaires de mise en œuvre, du représentant du Gouvernement (MAED) et les Agences associées entreprendront six visites durant le projet. Ces visites de terrain ont pour objectif d'assurer le suivi des activités, de valider les résultats obtenus nécessaires à la préparation de rapport final. Chaque visite fera l'objet de rapport succinct et soumis aux parties prenantes et les membres du secteur dans la semaine suivant la visite.

VII. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document constitue l'instrument visé à l'Article premier de l'Accord de base type d'assistance entre le Gouvernement de Mauritanie et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les Parties le 19 juillet 1979. L'Agence d'exécution du pays hôte, dans le cadre de l'Accord, fait référence à l'Agence de Coopération du Gouvernement décrit dans le présent Accord.

Le partenaire de mise en œuvre doit :

- a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre ;
- b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications du plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document, sont utilisés pour fournir un soutien à des

personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-accords conclus dans le cadre de ce projet de document " .